



CHALLENGE VEHICULE DE REGULARITE HISTORIQUE ET MODERNE 2024

Rallyes Routes Ouvertes – Rallyes Routes Fermées - Courses de Côtes

Article 1. GENERALITES

La Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur organise un Challenge Régularité Historique et Moderne destiné à récompenser les licenciés des Associations Sportives Automobiles de notre Ligue ayant une licence FFSA annuelle.

Tout licencié faisant l'objet d'une mesure disciplinaire F.F.S.A. ou de Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sera exclu du challenge.

Tout licencié ne souhaitant pas participer au challenge de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur, doit faire un mail au secrétariat pour se retirer de celui-ci.

Article 2. PARTICIPATION CHALLENGE REGULARITE

Ce Challenge regroupe les Rallyes routes ouvertes, les Rallyes routes fermées et les Courses de Côte régularité inscrites au calendrier 2024 de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Responsable du Challenge Régularité de la Ligue du sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur, prendra en compte les résultats, de chaque licencié, après réception des Rapports de Clôture des épreuves transmis par les organisateurs. (la grille des partants, les codes ASA et numéro de licence, un classement par moyenne) (tout ceci écrit en majuscules).

Article 2.1 VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures :

Catégorie Régularité Sportive :

- **VHRS - VHR** : Véhicule historique construit jusqu'au 31 décembre 1996.
Pour la catégorie VHRS les concurrents devront présenter un laissez-passer de régularité historique ou un PTH ou un passeport technique.

- **VMRS - VMR** : Véhicule moderne à partir du 1 janvier 1997.
Pas de laissez-passer dans cette catégorie.
3 catégories :
 - LTRS: loisir tourisme de régularité sportive,
 - LTR: loisir tourisme de régularité,
 - LPRS: loisir prestige de régularité sportive,
 - LPR: loisir prestige de régularité,
 - ENRS: énergie nouvelle de régularité sportive,
 - ENR: énergie nouvelle de régularité.

Article 3. ATTRIBUTION DES POINTS PILOTES ET COPILOTES

L'attribution des points se fera en fonction des classements, par moyenne (Haute, Intermédiaire, Modérée, Basse) pour les Catégories VHRS-VMRS-ENRS et VHR-VMR.

Barème des Points Challenge Rallye - Montagne REGULARITE		
Catégorie d'Epreuve	Régionale	Nationale
Les concurrents figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ	2	4
Les concurrents figurant sur le classement final	2	4
1 ^{er} du Classement Final (par moyenne)	6	12
2 ^{ème} du Classement Final (par moyenne)	4	8
3 ^{ème} du Classement Final (par moyenne)	2	4
Barème des points identiques :		
Rallye route ouverte,		
Rallye route Fermée,		
Course de côte.		

- Ces points sont cumulables.

Article 4. CLASSEMENT PILOTES ET COPILOTES

Dans chaque épreuve comptant pour le challenge véhicule de régularité historique ou moderne 2024 de la Ligue du sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur, il sera établi un classement général par moyennes pour le VHRS - VHR et les 3 catégories VMRS – VMR :

- Moyenne haute
- Moyenne intermédiaire
- Moyenne modérée pour les organisateurs qui auront inscrit cette moyenne au règlement particulier,
- Moyenne basse
- Pour le classement final, tous les résultats sont retenus.
- Les pilotes et copilotes ayant obtenus le maximum de points seront déclarés vainqueurs.
- A titre d'information le classement, toutes moyennes confondues, pourra être affiché à la fin du rallye.

Si 2 concurrents arrivent ex-aequo à la fin du rallye, pour les départager prendre la carte grise ou le laissé passer qui à la date de la 1^{ère} mise en circulation la plus ancienne désignera le vainqueur, et si un ex-aequo subsistait, on prendra la plus petite cylindrée.

Les classements provisoires sont publiés sur le site de la Ligue : www.crsapaca.fr.

Le classement de l'année prendra effet le 31 décembre 2024 et deviendra définitif la première semaine de janvier 2025.

Lors de la Remise des Prix, les 3 premiers vainqueurs seront invités à celle-ci.

Article 5. RECLAMATIONS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission et soumis au Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.